Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1268

Register: Taux de syndicalisation en Europe, 1989

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Y a-t-il un eurosyndicalisme?

L'Europe de la fin des monopoles nationaux et du libre marché intérieur, chacun la perçoit, mais l'Europe sociale, celle des partenaires du travail organisés à son échelle, où faut-il la chercher? Jean-Claude Prince souligne dans cette perspective le rôle des conseils syndicaux interrégionaux.

RÉFÉRENCE

Jean-Claude Prince, *Le défi de l'eurosyndicalisme,* Les conseils syndicaux interrégionaux en Europe. Préface de Jean-Claude Rennwald. Ed: Communication jurassienne et européenne (CJE) 1996.

(*ag*) L'Europe du traité de Maastricht ne devait pas faire franchir à l'Union un seul pas, celui de la monnaie unique, elle se voulait plus sociale aussi. Preuve en soit les demandes d'exception de la Grande-Bretagne; elles ont porté aussi bien sur le social que sur le monétaire. Mais quoi de tangible en ce domaine?

On pourrait citer le rôle des fonds européens: fonds d'orientation agricole; fonds social; fonds de développement régional; mais, avec la Banque européenne d'investissement, ils ont pour but premier de combler le retard des régions les moins favorisées. Il faudrait évoquer aussi le rôle attribué au Comité économique et social, qui regroupe des représentants du patronat, des professions indépendantes et des travailleurs. Mais ce n'est qu'un organe consultatif. Pourtant cette institution a eu pour premier effet d'inciter les associations professionnelles à se regrouper à l'échelle européenne: Confédération européenne des syndicats et d'autre part Union des industries et des employeurs, (on vous fait cadeau des sigles), ainsi que le Centre européen des entreprises publiques. Mais pour faire quoi?

Un espace contractuel européen

Le but évident pour les partenaires européens était de sortir du rôle de simple conférence et de saisir le pouvoir d'initiative que leur confère le traité de Maastricht (voir page suivante: Mode d'emploi). Ainsi a été conclu le 14 décembre 1995 un accord cadre sur le

●●●

Taux de syndicalisation en Europe, 1989

Pays	Tous les secteurs	Secteur privé	Secteur public
Suède	81	81	81
Islande	78		
Danemark	76		
Finlande	72	63	86
Norvège	54	41	75
Belgique	53		
Luxembourg	49	43	74
Autriche	44	41	57
Irlande	42		
Royaume-Uni	39	28	55
Italie	34	32	54
Allemagne	32	30	45
Portugal	29		
Suisse	28	22	71
Grèce	26		
Pays-Bas	24	20	51
Espagne	11		
France	10	8	26

«Nous relevons que l'adhésion n'a pas la même signification lorsque le mouvement syndical est unitaire ou divisé, principalement revendicatif ou prestataire de services, volontaire ou obligatoire à travers le closed shop, lorsque la cotisation est versée personnellement ou perçue à la source avec la collaboration de l'employeur.»

Le travail dans le monde 1993, Genève, Bureau international du travail, 1993, p. 40, in: Prince, *Le défi de l'eurosyndicalisme.*